

Le Rwanda récuse les organisateurs d'un débat à la Chambre

■ Une conférence organisée par une ASBL accusée de nier le génocide des Tutsis se tiendra au Parlement belge.

L'ambassade du Rwanda à Bruxelles dénonce l'organisation au Parlement fédéral, le 1^{er} mars prochain, d'une conférence à propos du génocide des Tutsis en 1994 au Rwanda, par l'ASBL Jambo, "ouvertement négationniste".

Le Parlement fédéral a autorisé cette conférence, centrée sur la discussion d'une proposition de loi du député MR Gilles Foret visant à réprimer "la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis contre les Tutsis du Rwanda en 1994".

Quelque 934 000 victimes nommément identifiées

Rappelons que les génocidaires, conduits par des extrémistes hutus et le gouvernement de l'époque, ont été défaits par l'armée du Front patriotique rwandais (FPR), dominé par les Tutsis et aujourd'hui au pouvoir à Kigali. Les massacres ont duré d'avril à juillet 1994 et Kigali a dénombré 107 4017 victimes, dont 934 218 nommément identifiées. L'ambassade du Rwanda à Bruxelles accuse l'ASBL Jambo, en organisant cette conférence, de vouloir "entraver l'adoption" de la loi proposée par Gilles Foret.

De fait, le site de l'ASBL estime qu'une telle loi ne peut être adoptée alors qu'il reste, selon elle, de nombreuses "inconnues" dans le génocide de 1994, dont la "plus importante" est "l'identité des auteurs" de l'attentat contre le président Habyarimana, qui avait préparé le génocide. Cet attentat servit de déclencheur aux massacres.

Poursuites judiciaires en France

Des poursuites judiciaires sur cet attentat ont été ouvertes en France, pays allié des génocidaires à l'époque.

Le juge Bruguière avait d'abord accusé le FPR. Les juges, qui ont repris son dossier après son départ du monde judiciaire pour se lancer dans la politique, ont re-

couru à des experts. Lesquels ont, eux, situé le départ des missiles ayant abattu l'avion d'Habyarimana dans un camp de sa propre armée, qui abritait de nombreux "faucons". Ceux-ci dirigeaient mal les concessions au FPR que le président hutu venait de faire à un sommet régional.

Autres "inconnues" qui empêcheraient d'adopter une loi punissant le négationnisme, selon l'ASBL Jambo : "les responsabilités du FPR ou le rôle de certains gouvernements étrangers" dans le génocide. "Comment peut-on prétendre rédiger une loi punissant la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide des Tutsis au Rwanda quand l'histoire factuelle de ce génocide n'est pas complètement établie et (dont des éléments sont) déterrés chaque jour." Et d'inciter "le législateur belge" à "ne pas museler de manière permanente la recherche autour de ces inconnues".

Le député Foret renonce à la conférence

L'ambassade souligne que Jambo "a tendance à vendre l'idée du double génocide" défendue par les partisans des génocidaires pour disculper ceux-ci.

Interrogé par "La Libre Belgique", le député Gilles Foret a expliqué qu'il avait d'abord accepté de prendre la parole à la conférence – dont il "ne connaissait pas bien" les organisateurs – mais qu'il a ensuite changé d'avis.

"C'est un sujet sensible et ma proposition de loi n'a pas encore été présentée en commission parlementaire. Je préfère suivre le déroulement normal et réserver la primeur aux parlementaires. Je renonce donc à cette conférence pour le moment."

Jambo a réagi à la dénonciation de l'ambassade en assurant que sa position "n'est aucunement négationniste" et en assurant que "la reconnaissance du génocide contre les Tutsis [...] pour Jambo ASBL est un fait établi".

MFC

"Je préfère suivre le déroulement normal et réserver la primeur aux parlementaires."

Gilles Foret
Député MR